

Tribune Minière

Les Echos de la Grève

A VIEUX-CONDE

La situation n'a pas changé. Le conflit se déroule et se prolonge dans le calme le plus complet.

Les grévistes ont une attitude très digne et se montrent de moins en moins violents. Ils attendent avec impatience les résultats des négociations, mais n'entendent pas se remettre au travail sans avoir obtenu satisfaction sur la question de la retraite et du minimum de salaires.

Le chômage est toujours complet aux fosses Amoury, L'Avaleresse, Chabaud-Laiour et Le Douard.

Gendarmes et cuirassiers n'ont rien à se mettre, ni sous la dent, ni sous la botte. Ils patrouillent rarement et la seule mesure dont se plaignent les grévistes est la population ouvrière, c'est leur « prise d'assaut » du pont du Sarteau. Si des troubles éclataient ici, ce sera certainement en cet endroit qu'ils prendront naissance, car les grévistes de Vieux-Condé et des communes environnantes sont équipés de cette mesure ridicule et provocante à la fois.

Usant de tous les procédés la Compagnie fait ramener en gare des trains complets chargés de charbon, espérant jeter le désarroi chez les grévistes, mais ces derniers connaissent trop l'état d'âme de leurs exploitateurs pour « couper » dans ce grossier mirage.

Opposer toute leur énergie, par une résistance absolue à toutes les manœuvres de la Compagnie, jusqu'à satisfaction complète, telle est la formule adoptée par l'énorme majorité des travailleurs de la mine.

MINES DE MARLES

Le chômage est toujours complet. Le calme le plus absolu règne dans toute les concessions de la Compagnie. Les grévistes attendent avec impatience, mais ils n'ont pas un habitant dehors. On n'y rencontre que de temps en temps des patrouilles de dragons et de gendarmes. Les nuits sont calmes, et les esprits tranquilles.

MINES DE FERRY-CAUCHY

Pas une descente n'a lieu : calme complet. Si la grève continue la Compagnie se verra obligée d'user du droit de réquisition pour l'entretien.

A FERRY

Deux réunions ont eu lieu avant-hier. La première chez Jacquart déblant et la seconde chez Courtois, fosse n° 10. Les délégués sont : M. Roussel, conseiller municipal et délégué mineur, assisté de camarade Filament, délégué de la fosse n° 10 et de M. Courtois, délégué des ouvriers. Les deux réunions ont été très fructueuses et ont abouti à l'unanimité que la continuation de la grève a été votée.

A BILLY-MONTIGNY

Jeu, devant 1200 mineurs, le citoyen Cordier a pris la parole dans cette commune. Avec beaucoup d'éloquence il a traité des questions affectées à la grève ; il a fait ressortir la lenteur avec laquelle les compagnies avaient répondu à la demande des ouvriers. Il a invité les ouvriers à la résistance, et leur a fait espérer que le conflit était sur le point d'avoir une solution.

Après le discours de Cordier un ordre du jour fut émis et proclamant la grève générale a été voté à l'unanimité.

A CARVIN

Cordier a fait ensuite salle de l'Alcazar, à Carvin, une conférence devant 1200 mineurs. Il a expliqué la situation actuelle. Comme à Billy-Montigny il a parlé de l'entrevue d'Arras et a terminé par un appel au calme et à la résistance.

Le discours de Cordier a été très applaudi et un ordre du jour en faveur de la continuation de la grève a été voté à l'unanimité.

A AUCHEL

Jeu, devant une réunion à la Maison du Peuple à Auchel. C'est devant plus de 600 travailleurs que le citoyen Garnier, Benoit, Titrant, Poirot et Lemaître ont pris la parole. Ils ont traité de la situation. Sur la demande d'un groupe d'ouvriers, il a été décidé que puisque Basty et Lamendin étaient retenus ailleurs, les citoyens Garnier, Benoit, Poirot et Lemaître, députés, pour venir à Auchel faire une conférence.

Cette proposition acceptée, de secrétaires de séance est chargé de faire le nécessaire.

La continuation de la grève mise au vote par le citoyen Titrant, président, est votée à l'unanimité. La lettre suivante a été adressée au citoyen Delontaine :

Citoyen Député,

À l'issue d'une réunion tenue ce soir à la Maison du Peuple, à Auchel, le Comité du Syndicat des mineurs (section d'Auchel) a proposé à l'audience de vous prier de vouloir bien venir nous nous pour faire une conférence. L'assemblée, au nombre de 1200 travailleurs, vous a acclamé. Les promoteurs de la proposition comptent absolument sur votre gracieux concours.

• Veuillez agréer, citoyen Député, nos saluts fraternels.

Pour le Comité :

A. GAMELIN, conseiller municipal, délégué mineur.

A. POIRET, conseiller municipal, délégué mineur.

B. TITRANT, conseiller municipal, délégué mineur.

A ESCAUDAIN

Les mineurs grévistes, au nombre de 800, après avoir entendu les explications des citoyens Duquenne Lecas et Bleuzet, approuvent le choix de la délégation proposée par le Syndicat et protestent contre l'intrusion des mines qui, étant privilégiées, continuent à travailler et ont avoué n'avoir rien à réclamer.

A LOURCHES

Jeu, vers 11 heures, a eu lieu au salon du Syndicat, une réunion, sous la présidence du citoyen Mascart. En quelques mots, le président explique le but de la réunion et donne la parole au citoyen Lemaître.

L'orateur donne aux mineurs présents, connaissances des pourparlers engagés de part et d'autre et les engage à soutenir leurs légitimes revendications énergiquement.

À la sortie de la réunion, une colonne de 400

mineurs a parcouru les principales rues et s'est dirigée sur Denain où avait lieu une grande conférence.

A FRESNES

En revenant de la grande manifestation de Thivencelles, les mineurs étaient escortés par des chasseurs à cheval. En passant en face de la ferme Menton, un cavalier est tombé en bas de son cheval ; il ne s'est fait aucune blessure.

Rapports de délégués mineurs

MINES D'ANICHE — Fosse Noire-Dame. Il y a huit jours le citoyen Constantin Bériault, délégué mineur de la fosse Notre-Dame adressait au préfet du Nord, le rapport suivant :

Monsieur le Préfet, Je vous informe que je viens d'être victime dans mes fonctions de délégué mineur, des provocations d'un ouvrier, qui ne peut être qu'un agent de la compagnie. Voici dans quelles circonstances : Le 23 octobre 1902, à 6 heures 45 du matin, j'étais occupé à examiner la descente des ouvriers au moulinage du jour quand le nommé Caulier Jules, ouvrier d'about, est venu m'injurier en me disant qu'on avait défoncé ses fenêtres dans la nuit et que, moi, homme du syndicat, s'il surveillait quelque chose à sa femme, il me ferait un mauvais parti. Je fis observer à mon insuluteur que j'étais délégué à la sécurité des ouvriers mineurs, que je considérais son langage comme une insulte et une entrée à mes fonctions de délégué et que j'allais lui faire à qui de droit. Il m'a répondu qu'il s'en moquait et qu'il m'en faisait à sa tête les insultes que je cite plus haut. A ce moment j'ai conduit Caulier en présence de l'ingénieur Puzant. Je lui ai dit que j'allais le conduire à la prison et qu'il m'en faisait à sa tête les insultes que je cite plus haut. A ce moment j'ai conduit Caulier en présence de l'ingénieur Puzant. Je lui ai dit que j'allais le conduire à la prison et qu'il m'en faisait à sa tête les insultes que je cite plus haut. A ce moment j'ai conduit Caulier en présence de l'ingénieur Puzant. Je lui ai dit que j'allais le conduire à la prison et qu'il m'en faisait à sa tête les insultes que je cite plus haut.

C'est pourquoi, M. le préfet, je viens solliciter de votre haute influence une enquête soit ouverte à l'effet de faire respecter la loi, soit donner les suites qu'elle comporte. En attendant le résultat de ma plainte, recevez, etc.

Signé : Constantin BERTIAUX.

Nous espérons que ce rapport sera pris en considération et qu'à l'avenir les délégués mineurs, autres que ceux des compagnies, seront respectés dans l'exercice de leurs fonctions.

CHEMIN DE FER DU NORD

CARTES D'ABONNEMENT HEBDOMADAIRE

Admission des ouvriers dans certains trains

Depuis le 26 octobre, les ouvriers munis de Cartes d'abonnement hebdomadaire sont admis dans les trains et entre les points désignés ci-dessous :

Entre P. A. J. Bache-St-Waast (P. N.) et Corbeil-le-Roi, par les trains 404 à 6 h. 31, 405 à 6 h. 39 et 406 à 6 h. 31. Entre Corbeil-le-Roi et Bernel-Posseuse, par les trains 405 à 7 h. 30 et 406 à 7 h. 38. Entre Bernel-Posseuse et Bernel-Posseuse, par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35. Entre Bernel-Posseuse et Maubeuge par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35. Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35. Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre P. A. J. Bache-St-Waast (P. N.) et Corbeil-le-Roi, par les trains 404 à 6 h. 31, 405 à 6 h. 39 et 406 à 6 h. 31. Entre Corbeil-le-Roi et Bernel-Posseuse, par les trains 405 à 7 h. 30 et 406 à 7 h. 38. Entre Bernel-Posseuse et Bernel-Posseuse, par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35. Entre Bernel-Posseuse et Maubeuge par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35. Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35. Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Entre Bernel-Posseuse et Valenciennes par les trains 1550 à 5 h. 26, 1552 à 5 h. 34 et 1553 à 5 h. 35.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 2 Novembre : N° 319.412

Une paire de draps ourlés à jour des Galeries Lilloises

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les N° :

124.325	339.988
129.740	417.856
232.945	449.431
237.890	460.512
290.816	521.695

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 10 novembre.

LA TEMPERATURE

AUJOURD'HUI DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1902. — 306° jour de l'année.

Soleil. — Lever à 6 h. 50 ; coucher à 4 h. 37.

Lune. — Lever à 9 h. 38 matin ; coucher à 6 heures 43 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en décroissance de 4 minutes sur hier.

Temps probable : Pluie.

BIBLIOGRAPHIE

Un Livre utile. — Il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc. — Ce livre est une véritable encyclopédie de la pharmacologie vétérinaire, et il est de connaissance courante qu'on soigne un animal domestique, le cheval, le bœuf, le chien, le chat, le chien, le mouton, le porc, etc., de la même manière que l'homme, qu'il s'agisse d'une écorchure, d'une blessure, d'une contusion, d'une plaie, etc. — La plupart des médicaments de la pharmacologie humaine sont utilisables pour les animaux et les mêmes formules peuvent leur être appliquées pour l'usage vétérinaire, à savoir : les purgatifs, les émétiques, les diurétiques, les antispasmodiques, les calmants, etc.